

Formule 19

BAIL (ET OPTION)

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. 1981, chap. L-1.1, art.27

Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété,

L.N.-B. 1980, chap. S-12.2, art.2

*LA PRÉSENTE FORMULE EST PRESCRITE EN VERTU DU
RÈGLEMENT GÉNÉRAL - LOI SUR L'ENREGISTREMENT FONCIER*